

PRÉFET DE LA VENDÉE

COMMENT DEVENIR COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ?

Vous résidez en Vendée et vous souhaitez présenter votre candidature aux fonctions de commissaire enquêteur.

Dans cette perspective, il convient d'adresser au Préfet de la Vendée une lettre exposant vos motivations, démontrant vos capacités d'analyse et de synthèse, indiquant les moyens informatiques dont vous disposez et votre disponibilité pour cette mission.

Vous y joindrez un curriculum vitae ainsi qu'une photocopie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

L'ensemble de ces documents devra être transmis, **avant le 1^{er} septembre de l'année en cours** pour une demande d'inscription pour l'année suivante.

Votre dossier ainsi constitué devra être adressé, en recommandé avec accusé de réception, à :

Préfecture de la Vendée
Direction des relations avec les collectivités
territoriales et des affaires juridiques
Pôle environnement
29 rue Delille
85922 LA ROCHE SUR YON Cedex

Le rôle du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif, le préfet ou les collectivités territoriales, conduit les enquêtes instituées par les diverses réglementations en vigueur, avant que soient réalisés certains projets (voiries, carrières, remembrements, installations présentant des risques pour l'environnement, élevages, industries, élaboration et modification des documents d'urbanisme, etc.).

Au cours de l'enquête, d'une durée moyenne d'un mois, le commissaire enquêteur :

- prend connaissance du dossier,
- paraphe tous les documents d'enquête (dossier administratifs et techniques) déposés en mairie,
- effectue des permanences en mairie et éventuellement une visite sur les lieux s'il le juge nécessaire,
- accueille le public et le renseigne sur le projet ,
- examine les observations consignées ou annexées aux registres d'enquête,
- entend toute personne qui lui paraît utile de consulter ainsi que le maître d'ouvrage,
- établi un rapport (analyse et procès-verbal du déroulement de la procédure),
- rédige un avis personnel et motivé.

Dans la perspective d'une information complète de l'autorité compétente, qui doit lui permettre de prendre ses décisions en toute connaissance de cause, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur occupent une place essentielle. **Son avis doit être clairement exprimé : avis favorable ou avis défavorable.** Un avis favorable peut être assorti de réserves. Cependant, si les réserves ne sont pas levées par le maître d'ouvrage ou s'il est dans l'impossibilité de les lever, l'avis favorable avec réserves du commissaire enquêteur est considéré comme un avis défavorable.

Les qualités du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur doit savoir prendre des initiatives pour s'informer le plus complètement possible sur les projets, lui permettant ainsi de répondre aux questions du public et de donner son avis en connaissance de cause.

Il doit savoir écouter et dialoguer tant avec le public qu'avec le maître d'ouvrage et l'administration.

Il est indépendant et doit faire preuve d'impartialité et d'objectivité.

L'indemnisation du commissaire enquêteur est à la charge du maître d'ouvrage. Elle prend en compte le nombre d'heures de travail consacrées à l'enquête (étude de dossier, permanence, rédaction du rapport et des conclusions...) auxquelles s'ajoutent les indemnités kilométriques, repas et frais divers. **Il ne s'agit, en aucun cas, d'une profession à part entière.** Le commissaire enquêteur est un collaborateur occasionnel du service public. Le nombre d'enquêtes susceptibles d'être confiées dans une année peut être variable, voire inexistant.

L'entretien avec la commission chargée d'établir la liste d'aptitude

La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur se réunit au dernier trimestre de l'année à la Préfecture de la Vendée, sous la présidence du Président du tribunal administratif de Nantes ou du magistrat qu'il délègue.

Au cours de cette séance elle entend tous les candidats et arrête la liste départementale d'aptitude pour l'année suivante.

Pour une bonne préparation de l'entretien, il apparaît indispensable de rencontrer des commissaires enquêteurs en exercice et de suivre le déroulement d'une enquête publique comme spectateur. Les informations relatives aux enquêtes en cours sur le département sont également disponibles sur ce site.

La liste des commissaires enquêteurs du département de la Vendée est publiée au recueil des actes administratifs et mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Vendée.

Contacts :

Préfecture de la Vendée

Section des enquêtes publiques

Tél 02.51.36.70.85 (standard)

* * *